



Fédération Française de Natation



Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Natation

Projet de développement 2025 - 2028

Actualisé le 7 avril 2026

La Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Natation est une association Loi 1901, reconnue d'utilité publique, enregistrée sous le n° W691092332 à la préfecture du Rhône, le 07 mars 2017 - SIRET n° 82847414800024.

Siège social : 20 avenue des frères Montgolfier 69680 Chassieu
Tél : 04 78 83 13 99 - 07 86 46 56 55

Courriel : secretariat@auvergnerhonealpes-natation.fr
Site : <https://ligue.auvergnerhonealpes-natation.fr>

Chassieu, le 7 avril 2026

Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de natation - 20, avenue des frères Montgolfier - 69680 CHASSIEU
secretariat@auvergnerhonealpes-natation.fr <http://auvergnerhonealpes-natation.fr/> Tél : 04 78 83 13 99 - 07 86 46 56 55

I. Réorganisation administrative

A la suite de l'élection de décembre 2020 qui a vu près de 40% de nouveaux dirigeants entrer en responsabilité, les élu(e)s de la Ligue Auvergne Rhône Alpes de natation ont poursuivi la réorganisation commencée au cours de mandat précédent. Il était nécessaire et urgent que la ligue devienne une structure au fonctionnement et aux décisions partagés par l'ensemble des élu(e)s. Depuis les dernières élections d'octobre 2024, nous avons accéléré le processus.

Afin d'élargir les réflexions, le nombre des dirigeants du Bureau Directeur a été porté de 5 à 7, puis 9 depuis fin 2024. Ces dirigeants ont la responsabilité d'animer la ligue au quotidien sous le contrôle du Comité Directeur totalement associé aux prises de décision.

De nouvelles commissions ont été créées. Elles sont à la fois plus nombreuses, mieux structurées, toutes sont dotées d'un budget prévisionnel qui permettra une meilleure lecture de la gestion budgétaire. Ces commissions sont une réelle force de proposition pour le Comité Directeur. Elles couvrent l'ensemble des thématiques ce qui permet un fonctionnement optimal de la ligue. Vous retrouverez le détail de l'ensemble des commissions dans le document annexé.

Le Conseil des départements est une autre structure opérationnelle qui, en lui soumettant ses réflexions, participe au bon fonctionnement de la ligue. Composé des président(e)s des 11 Comités Départementaux, il est un lien nécessaire entre les clubs et la gouvernance de la ligue. En raison de la dimension de notre région, l'une de nos priorités est de rapprocher la ligue des 147 clubs qui lui sont affiliés, d'en faire une structure visible, disponible, apte à apporter son soutien et son expertise aux comités départementaux, aux clubs et à nos 52000 licenciés.

II. Réorganisation budgétaire et sportive entre les comités départementaux et la ligue

Le niveau de performance des clubs de la ligue n'était pas à la hauteur de son poids au sein de la Fédération Française de Natation, ni conforme à l'ambition de développement de ses dirigeants. Deuxième ligue nationale en nombre de licences, nos résultats sportifs devaient être de meilleur niveau.

La mise en œuvre de notre politique sportive volontariste déployée sur le terrain par nos salariés, produit les effets positifs que nous attendions.

Pour faciliter le lien entre les clubs, les comités départementaux et la fédération sur ce point, la ligue AuRA a embauché à temps plein un directeur sportif natation course en 2022. Elle s'appuie également sur l'expertise d'un agent de développement natation artistique à temps partiel, le water-polo pourra également s'appuyer sur l'expertise d'un agent de développement à temps partiel dès le début de la saison 2026-2027. Ils ont la charge de structurer et développer leur discipline respective afin de les amener vers le meilleur niveau. Il s'agit donc d'agir sur la cohérence des

programmes sportifs des comités départementaux pour une meilleure harmonisation des pratiques entre eux et avec la ligue AuRA. Ils interviennent également dans la formation des éducateurs et dans l'accompagnement des athlètes de haut niveau ainsi que des 7 structures CAF (Centre d'Accession et de Formation) de la ligue.

Afin de coordonner les actions pour l'amélioration de la performance, la ligue, les comités départementaux et les clubs mutualisent une part de leurs moyens pour les optimiser, pour soutenir encore plus de projets et de façon plus homogène sur le territoire de la ligue AuRA.

La ligue délègue une partie de ses prérogatives aux comités départementaux au travers d'une subvention de fonctionnement. Ainsi, la ligue confie aux comités départementaux certaines de ses attributions en matière administrative, financière et sportive.

III. La formation initiale et continue des entraîneurs.

L'École Régionale de Formation aux Activités de la Natation (ERFAN) <https://ligue.auvergnerrhonealpes-natation.fr/erfan-aura/> a été relancée en septembre 2025. Le recrutement d'un responsable pédagogique à temps plein et un redéploiement interne de nos moyens à hauteur d'un 0,50 ETP a permis de retrouver le label QUALIOPi que nous avons perdu lors de sa mise en sommeil. L'ERFAN a également reçu l'agrément de la FFN pour la dispense des formations fédérales. L'ERFAN est désormais localisée dans les locaux de la ligue à Chassieu est agréée par la DRAJES. L'ERFAN propose des formations professionnelles diplômantes qui, selon le diplôme obtenu, permettent de trouver un emploi pérenne d'éducateur, d'entraîneur dans un club, de directeur d'établissement dans une collectivité...

L'ERFAN propose également des formations professionnalisantes et qualifiantes via la formation continue.

Ces diplômes sont de plusieurs niveau :

1. Les Brevets Fédéraux (BF) qui permettent de gérer l'animation sportive dans les clubs et qui offrent également des équivalences pour l'obtention du diplôme de MSN et du BPJEPS,
2. Le diplôme de Moniteur Sportif de Natation (MSN),
3. Le Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport Activités Aquatiques et de la Natation (BPJEPSAAN),
4. Le Diplôme d'État de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport mention Natation Course (DEJEPS),
5. Plusieurs autres formations sont à l'étude pour permettre le développement de notre ERFAN.

IV. La formation des dirigeants

Les dirigeants bénévoles sont confrontés à des situations souvent complexes. La législation fait que les clubs de natation sont considérés comme étant des entreprises, les éducateurs/entraîneurs sont tous des salariés et il est absolument indispensable que les dirigeants soient formés et accompagnés dans leurs responsabilités de chef d'entreprise.

En effet, la gestion de trésorerie, la comptabilité, mais également de la gestion des Ressources Humaines nécessitent l'acquisition de connaissances en droit du travail.

Ces formations sont mises en place dès à présent, elles sont proposées aux clubs à intervalles réguliers, soit en présentiel soit en distanciel grâce à la visioconférence. Elles recouvrent les thématiques liées aux obligations légales et conventionnelles des employeurs. Ces sujets fondamentaux au fonctionnement des clubs sont trop souvent négligés voire ignorés.

V. Les formations transverses

La ligue proposera des journées de formation et de sensibilisation en matière de protection des mineurs et des violences dans le sport en faisant appel à des intervenants spécialisés et reconnus pour leur compétence.

VI. La communication

Dans ce domaine où les évolutions technologiques et sociétales sont nombreuses, la ligue va renforcer ses compétences en faisant appel à des entreprises spécialisées au gré des besoins ou en ayant recours à des étudiants en formation via l'apprentissage.

- Promotion des actions de la ligue sur le site internet de la ligue,
- Promotion des actions de la ligue via les réseaux sociaux,
- Communication auprès du grand public et des clubs sur les formations proposées par l'ERFAN
- Mise à l'honneur de bénévoles et de sportifs dans les cérémonies de récompenses du monde associatif sportif.
-

VII. Développement de la pratique de nos 5 disciplines olympiques

- Organisation de compétitions (championnats et meetings) de niveau ligue dans les 5 disciplines olympiques avec délivrance des titres de champion de ligue,
- Répartition des compétitions sur l'ensemble du territoire de la Région dans toute la mesure du possible (disponibilité des piscines) notamment dans les piscines des QPV et ruraux :

- Natation artistique

Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de natation - 20, avenue des frères Montgolfier - 69680 CHASSIEU
secretariat@auvergnerhonealpes-natation.fr <http://auvergnerhonealpes-natation.fr/> Tél : 04 78 83 13 99 - 07 86 46 56 55

- Natation course
 - Natation eau libre
 - Plongeon
 - Water-polo
- Appui technique aux comités départementaux et aux clubs : accompagnement, aide à la structuration, mise à disposition d'outils, conseils => existence de commissions techniques à la disposition des clubs, dans chaque discipline,
 - Appui financier aux 11 comités départementaux du territoire,
 - Accompagnement financier aux 147 clubs affiliés (ristournes licences),
 - Appui logistique aux clubs et aux comités départementaux : prêt de matériel pour l'organisation de compétitions,
 - Emploi : diffusion des annonces des clubs en recherche d'éducateurs/entraîneurs,
 - Regroupement des athlètes U15, U18 et toutes catégories lors de stages ou de compétitions en France ou à l'étranger,
 - Mise en place de sélections selon l'âge et le niveau de pratique : Team Elite et Team AuRA,
 - Sélection, suivi, animation des athlètes des 7 Centres d'Accession et de Formation (CAF) répartis sur le territoire (5 en natation course, 1 en natation artistique et 1 en Plongeon. La ligue supervise également les CAF dans leur organisation sportive, administrative et financière.

VIII. Formation des bénévoles

Formation des juges :

- La commission Juges et arbitres forme, recycle, accompagne les officiels des 5 disciplines olympiques au cours de sessions de formation qui se déroulent chaque saison sur l'ensemble des territoires de la ligue au plus près des candidats.

IX. Soutenir le sport santé et la natation pour tous

Soutien aux clubs et aux comités départementaux qui proposent :

- Des offres de sport santé : labels « Nagez Forme Santé » ou « Nagez Forme Bien-Être »
- Éveil Aquatique
- Aisance Aquatique (pratique pour éviter les noyades)
- J'Apprends À Nager (JAN)
- École de Natation Française (ENF)

Soutien à la pratique de natation pour les adultes :

- Natation des Maîtres (licenciés de + de 25 ans)
- Organisation de compétitions pour les Maîtres

Participation d'athlètes de la ligue à des événements sportifs internationaux

§§§§§§§§§§§§§§§§§§§§§§§§